

dont je vous parle, s'est si peu corrigé, qu'il est mort à l'âge de quinze ans, dans un état d'idiotisme complet, avec toutes les marques de la décrépitude, et son infortuné père a failli en mourir de chagrin ! ”

Malheureusement, quoique les boissons enivrantes soient si fatales aux enfants et même aux jeunes gens, il y a beaucoup de pères et de mères qui comprennent si peu cette vérité, que par leur folle condescendance, à cet égard, ils font le plus grand mal à leurs enfants.

Quand nous étions à la fin de notre cours classique, il est arrivé, au collège où nous étudions, un fait qui ferait pouffer de rire, s'il n'accusait un grand aveuglement chez une mère.

Le fils aîné de cette femme, était pensionnaire dans la même maison que nous. Dans ce collège, comme dans tous les autres, il était sagement et prudemment défendu aux élèves d'avoir du vin ou tout autre boisson alcoolique.

Cette mère, par une faiblesse que rien ne saurait excuser, envoie à son fils une bouteille de vin avec une lettre. Dans sa lettre, elle disait à son fils : Mon cher enfant, je t'envoie une bouteille de bon vin, quoique je sache qu'il vous est défendu d'avoir à votre disposition, de ces sortes de liqueurs ; aussi, je t'engage à bien la cacher. Mets là au fond de la paillasse de ton lit ; on n'ira pas la chercher là ; et, de cette manière, tu pourras en boire en toute sûreté, une goutte le matin dans ton lit, et le soir avant de prendre ton repos, et ça te *rafistolera*.

Mais, voici le plaisant de cette affaire : le commissionnaire trouve le préfet des études de la maison sur la porte qu'il devait franchir pour arriver à la communauté. Celui-ci examine le paquet et prend connaissance de la susdite lettre, comme c'était son